

SOCIETE DES REGATES DU HAVRE

	<p>62^{ème} NATIONAL SNIPE 26 et 27 JUIN 2010</p> <p>2^{ème} manche Challenge Yves Lebour</p> <p>AVIS DE COURSE</p>	
---	--	---

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les règlements fédéraux.
- 1.3. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à la classe SNIPE.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis.

ADRESSE : QUAI ERIC TABARLY .76600 LE HAVRE

AVANT LE 18 JUIN 2010

- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
SNIPE	30 €

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : 26 JUIN 2010 de 09H00 à 12H00

5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1^{er} signal d'avertissement
26 JUIN	14 H00
27 JUIN	10 H00

PAS DE COURSE APRES 16H00

REMISE DES PRIX DES QUE POSSIBLE

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- A la confirmation des inscriptions le 26 Juin 2010

7. LES PARCOURS

VOIR IC

8. SYSTEME DE PENALITE

la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 3

9.2. le Système de Points a Minima de l'Annexe A

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.